
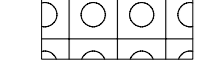



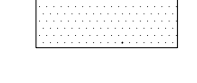
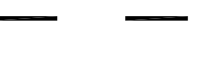



PLU d'Etaules
Plan Local d'Urbanisme
 - Modification n°1-
REGLEMENT : PLAN DE ZONAGE
ET DES RESERVATIONS

-  Limite de secteur
-  Espace Boisé Classé à Conserver, protéger ou à créer
-  Emplacement réservé
- R1**
Numéro de l'emplacement réservé
-  Zone géographique archéologique "A"
-  Zone géographique archéologique "B"
-  Bande de bruit : 100 m de part et d'autre de l'emprise de la chaussée
-  Bande d'inconstructibilité au titre du L. 111.1.4 du code de l'urbanisme : 100 m de part et d'autre de l'axe de la chaussée
-  Bande de 100 m au titre de la loi littorale

partie nord de la commune
 Echelle 1/5000

Créham

Emplacements réservés

Numéro d'opération	Destination	Bénéficiaire	Superficie approximative (en m²)
1	Opérations d'aménagement favorisant le développement des loisirs et du tourisme	Commune	53.000 m2
2	Elargissement à 10 m pour partie du chemin rural N° 20.	Commune	1.372 m2
3	Aménagement d'une voie de liaison de 10 m entre le VC n° 20 et la rue de la Lainerie	Commune	1.364 m2
4	Aménagement d'une voie de bouclage entre la rue des coteaux de la Seudre et la rue du Maine Simon	Commune	55.200 m2
5	Aménagement d'une voie de desserte de la zone 1AUa depuis la rue du Maine Bord	Commune	553 m2
6	Aménagement d'un accès à la zone U4 de l'Espilé depuis la rue de Chassagne	Commune	420 m2

ZONES URBAINES

Zones U1

Noyaux urbains anciens du centre bourg et de l'Isle d'Etaules caractérisés par un habitat dense

Zones U2

Extensions du centre bourg constituées relativement dense

Zones U3

Secteurs de renforcement urbain dans un objectif de court terme (proximité des réseaux d'assainissement collectif)

Zones U4

Extensions du bourg sous boisements

Zone UY

Zone urbaine destinée aux activités artisanales en bordure de la rocade

zone UL

Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergement touristique

ZONES A URBANISER

Zones 1AU

Terrains naturels ouverts à l'urbanisation

Zones 1AUE

Terrains ouverts à l'urbanisation pour accueillir les aménagements et constructions à usage collectif d'équipements publics et leurs extensions

Zones 2AU

Terrains naturels ouverts à l'urbanisation après une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme

ZONES NATURELLES

Zone Nr

Espace naturel faiblement urbanisé, constructibilité très limitée

Zone N

Espace naturel protégé au titre des espaces remarquables - article 146.2 du code de l'urbanisme -

ZONES AGRICOLES

Zone A0r

Espace ostréicole protégé au titre des espaces remarquables - article 146.2 du code de l'urbanisme -

Zone A0a

Espaces ostréicoles autorisant la réalisation ou l'agrandissement des bâtiments d'exploitation

Zone A0p

Espaces ostréicoles n'autorisant que les ouvrages et travaux divers liés à l'activité maritime et aux accès à la mer

Zones A

Secteurs agricoles des coteaux et du plateau

Zones Ar

Zone de marais mouillés protégée au titre des espaces remarquables - article 146.2 du code de l'urbanisme -

